

Pour une approche intégrée de l'égalité en matière de santé : le rôle de l'État

Cécile Langeois

DANS **LES CAHIERS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN 2022/2 N° 76** , PAGES 34 À 34
ÉDITIONS **LABO CITÉS**

ISSN 1283-8497

DOI 10.3917/cdsu.076.0034

Date de mise en ligne : 23/01/2023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2022-2-page-34?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Labo Cités.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Pour une approche intégrée de l'égalité en matière de santé : le rôle de l'État

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel, mais aboutir à l'égalité réelle nécessite d'agir ! Qu'en est-il des politiques publiques et des actions concernant la santé des femmes des quartiers populaires ? Cécile Langeois, directrice régionale adjointe à la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, dresse le panorama des orientations régionales et présente quelques actions soutenues par les services de l'État.

Sous l'autorité du préfet de région, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et douze déléguées départementales aux droits des femmes (DDFE) ont pour mission de favoriser l'intégration de l'égalité femmes-hommes partout où c'est possible, en particulier dans les actions menées par les autres services de l'État ou par les collectivités. Il s'agit d'une politique publique à part entière.

Concernant la santé, l'enjeu est à la fois de garantir le droit à la santé des femmes et de prendre en compte la situation et les difficultés particulières rencontrées par ce public. Les DDFE et la DRDFE peuvent ainsi soutenir, impulser ou faire connaître des actions pour remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes, qu'elles touchent plus particulièrement les femmes des quartiers populaires, qu'elles concernent l'accès à la santé des femmes, ou les deux.

Visibiliser, sensibiliser, soutenir

Selon les ressources locales et les opportunités, les formes d'actions et les projets seront différents. L'objectif est dans tous les cas de donner une visibilité et de sensibiliser les partenaires de l'importance d'avoir des chiffres sexués et de prendre en compte la situation particulière des femmes dans les actions menées ou soutenues. C'est ce qui s'appelle intégrer l'égalité. Ainsi la DRDFE propose des formations pour prévenir les stéréotypes et favoriser la mixité ; elle travaille avec le Défenseur des droits sur les discriminations, et a participé à l'étude récente de l'Insee sur les femmes dans les quartiers prioritaires de la région¹. Concernant la santé, localement, les directions départementales peuvent aussi bien subventionner des projets ponctuels, promouvoir une prise en charge santé des femmes victimes de violence que donner des avis sur les contrats locaux de santé et de santé mentale ou sur la prise en compte de la situation spécifique des femmes dans les actions proposées.

En privilégiant le travail en réseau (avec les délégués du préfet, l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale, les référents lutte contre la pauvreté des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, les collectivités locales...), la DRDFE et les DDFE soutiennent les interventions collectives et les permanences dans les quartiers assurées par les Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars)². Ces lieux d'information, d'écoute, de sensibilisation et de prévention sur les thématiques de santé sexuelle relaient également les actions de l'État sur la précarité menstruelle qui touche particulièrement les femmes des quartiers populaires, dès l'adolescence : collecte et distribution de protections périodiques adaptées, formation des acteurs du social et sensibilisation du grand public³.

Les DDFE sont également sensibles aux actions qui promeuvent la santé des femmes entendue au sens large comme facteur de bien-être mais également d'accès à l'emploi et à l'autonomie économique. C'est le cas notamment des actions favorisant l'activité physique (« Garde la pêche » à Chambéry), l'articulation des temps de vie ou le maintien en emploi après une longue période d'absence ou en parallèle de soins (« Agir santé » de la fondation FACE).

Enfin, pour donner une perspective moins évidente, mais avec un gros impact sur la santé des femmes, la DRDFE est associée au plan régional de santé au travail, dont une partie vise la prise en compte et la prévention des risques professionnels dans des filières et branches très féminisées avec beaucoup de précarité. ●

Cécile Langeois

1. Une des conclusions de l'étude, axée sur le marché du travail et la pauvreté, est qu'en quartier prioritaire six femmes seules pauvres sur dix ont 60 ans ou plus, et ont donc peut-être davantage de problèmes de santé liés à l'âge. Cf. *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 110, octobre 2022.

2. Les Evars sont des associations agréées comme le planning familial ou l'École des parents et des éducateurs. Elles sont financées pour proposer des interventions collectives ou des permanences.

3. Lire sur le sujet l'article « À La Villeneuve, un projet pour lever le tabou des règles et sensibiliser à la précarité menstruelle », p. 21.